Les policiers se mettent à quatre pour le maîtriser

LOUISE BÉDARD

Les policiers ont dû se mettre à quatre et ils ont appelé en renfort trois autres collègues pour être en mesure de maîtriser Jacques Monami, un Johannais de 33 ans qui aurait tout de même réussi à s'emparer de la cannette de poivre de Cayenne d'un des agents

À la suite du récit des événements raconté par Sylvain Henry du Service de police du Haut-Richelieu, le juge Jacques Rancourt de la Cour du Québec a décidé de garder détenu l'individu jusqu'à la tenue du procès vendredi.

L'incident remonte au 29 septembre dernier. Mais c'est vendredi passé que le tribunal a entendu l'enquête sur caution. Le prévenu n'en est pas à ses premiers démêlés avec la justice et a un casier judiciaire.

De plus, en juillet dernier, il avait comparu pour répondre à des accusations de voies de fait envers son ex-conjointe. Il avait alors été remis en liberté sous conditions.

Quand est venu le temps de déménager des meubles et des effets du logement familial, la plaignante et sa mère ont demandé à un policier de les accompagner. Le policier Henry était loin de s'attendre à ce qu'un simple déménagement dégénère de la sorte.

Selon le témoignage du policier, Monami les attendait sur le balcon. À leur arrivée, il a craché sur sa belle-mère et l'a invectivée. L'agent Henry a alors immédiatement appelé du renfort.

Monami aurait traité le policier de chien sale et lui disait qu'il n'avait pas de mandat pour intervenir. «Il se tenait à deux pouces de mon nez. Je voyais qu'il cherchait à me confronter», a relaté le policier. Monami aurait alors reproché à son ex-conjointe que tout ce qui se passait était de sa faute.

Le prévenu aurait alors foncé sur le policier Henry à plusieurs reprises. Il a essayé de nous désarmer et a réussi à prendre le poivre de Cayenne, a témoigné l'agent. Un des déménageurs a même tenté d'aider les policiers qui ont dû faire appel à plus de renfort.

Les agents sont intervenus à quatre pour réussir finalement à lui passer les menottes puis le sortir du logement. Monami se débattait avec ses pieds. Trois autres policiers sont arrivés dont un enquêteur qui a tenté de le calmer. Monami a fait signe qu'il pouvait sortir de lui-même. Mais rapidement il serait redevenu violent et aurait donné un coup de tête au policier Henry qui en a eu le front fendu, a-t-il indiqué au tribunal.

Une avocate de Cowansville qui représente l'ex-conjointe de l'individu a porté plainte contre lui pour menace, le 28 septembre dernier, a signalé le policier de Saint-Jean.

Monami n'admettrait pas avoir des problèmes de violence, selon l'évaluation effectuée par le service de probation à la demande du tribunal. Le juge Jacques Rancourt de la Cour du Québec s'est montré peu rassuré à la suite du témoignage de l'agente de probation.

Quant à l'ex-conjointe de Monami, elle craindrait pour sa sécurité. L'avocat de la défense a demandé la remise en liberté de son client et fait remarquer que la plaignante se cachait sans qu'on sache où elle se trouve. Me Andrée Vézina a répliqué qu'il n'était pas normal que la femme soit obligée de se cacher et que le prévenu soit remis en liberté.

Le juge a décidé d'ordonner le maintien en détention de Monami tout en acceptant d'entendre rapidement le procès. ■

SAINTE-BRIGIDE

Un cadavre retrouvé dans un champ de maïs

LOUISE BÉDARD

Un agriculteur qui fauchait son maïs a trouvé le cadavre d'un homme, dans un champ près de l'intersection des rangs des Écossais et du Vide, à Sainte-Brigide, le mardi 9 octobre.

Le corps a été identifié comme étant celui de Gilles Fils-Aimé, un homme de race noire de 23 ans qui résidait à Montréal. Le cadavre était dans un état de putréfaction avancé.

Le cultivateur a fait la macabre découverte à 150 mètres environ de la route. Il était environ 15h30 quand il a averti les policiers de la Sûreté du Québec du poste de Lacolle.

Les enquêteurs de l'Unité des crimes contre la personne et les agents de l'identité judiciaire ont été appelés par la suite à examiner la scène. Le corps a été transporté au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, à l'édifice Parthenais, à Montréal.

À la suite de l'autopsie, la SQ a identifié la victime comme étant Gilles Fils-Aimé porté disparu le 21 août dernier. Il aurait été abattu de projectiles d'arme à feu. ■

Receleur condamné à un an de prison

LOUISE BÉDARD

N'ayant pas réussi à convaincre le juge qu'il pouvait être remis en liberté sans présenter de danger pour la société, Patrick Montreuil a plaidé coupable lundi aux cinq accusations de recel portées contre lui. Il a écopé d'une peine d'un an de prison.

Les infractions reprochées à l'accusé remontait à octobre 1999 alors que les policiers du poste de Napierville de la Sûreté du Québec menaient une perquisition dans un bâtiment loué à Saint-Édouard. Sept véhicules de valeur avaient été retrouvés en entier ou en pièces. Les numéros de série des véhicules avaient été modifiés, a témoigné l'enquêteur Marcel Lagacé la semaine dernière. Parmi les voitures saisies, une Audi et une Passat de l'année.

Le 27 janvier 2000, un suspect était arrêté et fournissait une déclaration aux policiers. L'homme indiquait que Montreuil volait des véhicules tandis que d'autres individus se chargeaient de les transporter et de les démanteler. Des accusations étaient portées contre Montreuil l'année dernière. Mais il comparaissait récemment pour y faire face. Il était déjà en prison pour d'autres infractions quand il a été amené devant le juge la semaine dernière.

Pour les recels des véhicules, le tribunal prononce une sentence d'un an de détention concurrente à la peine qu'il purge actuellement. À la suite de sa peine, Montreuil devra respecter les conditions d'une ordonnance de probation durant trois ans. ■

Lucien Legrand: un pionnier à l'affût des nouveaux services en matière de santé

Pionnier dans le domaine de la santé dans le secteur de Saint-Luc, Lucien Legrand continue d'innover en offrant de plus en plus de services à la population environnante. La «Place de la Santé», inaugurée en 2000, comptera dans ses rangs un septième médecin généraliste à compter du 1er novembre prochain, permettant ainsi d'ouvrir une clinique d'urgence, cinq jours par semaine, du lundi au vendredi de 9 heures à 15 heures.

Ce nouveau service viendra s'ajouter à toute une gamme de spécialités médicales et para-médicales déjà en place. Ainsi, la psychologue Johanne Lajoie, la travailleuse sociale Valérie Pelchat, la massothérapeute Suzanne Mercier, le chiropraticien Alain Levaque et le denturologiste Alain Robillard se partagent des locaux dans la bâtisse de la Pharmacie Lucien Legrand, opérant sous la bannière Essaim. De l'autre côté, la Clinique médicale, la Clinique de physiothérapie, d'ergothérapie et de massothérapie ainsi que la Pharmacie clinique occupent la nouvelle bâtisse adjacente de 5 600 pieds carrés.

C'est en réponse à un besoin grandissant dans le secteur que le pharmacien décide d'investir près de 1 million$, d'une part dans une nouvelle construction et d'autre part dans des rénovations majeures à son deuxième étage. «La clientèle des médecins généralistes devenait de plus en plus vieillissante et l'espace commençait à manquer», nous précise M. Legrand. Aujourd'hui, les omnipraticiens occupent 3 500 pieds carrés au rez-de-chaussée, où sont répartis cinq bureaux de médecins, deux salles d'urgence, une salle d'archives et un secrétariat.

En ouvrant sa pharmacie en 1970 sur le boulevard Saint-Luc, Lucien Legrand offrait la possibilité aux Luçois d'avoir à proximité un service d'ordonnances de qualité. Après avoir institué la première clinique médicale de la ville en 1978, avec Madeleine Huet, Hélène Potvin et Ghislain Paquet, le pharmacien voit maintenant l'avenir sous un angle de développement et de consolidation de ce qui est déjà en place.

Avec les quelque 20 000 patients qui fréquentent la «Place de la santé», la famille Legrand peut être fière de ce qu'elle a accompli au fil des années. En compagnie de son épouse Claudette Boulerice-Legrand, l'homme d'affaires a su innover dans son domaine et faire preuve de vision. Une vision qu'il partage aujourd'hui avec ses deux filles prêtes à prendre la relève: Isabelle et Marie-Claude. Nul doute que la santé de la population environnante fera partie de leurs priorités.

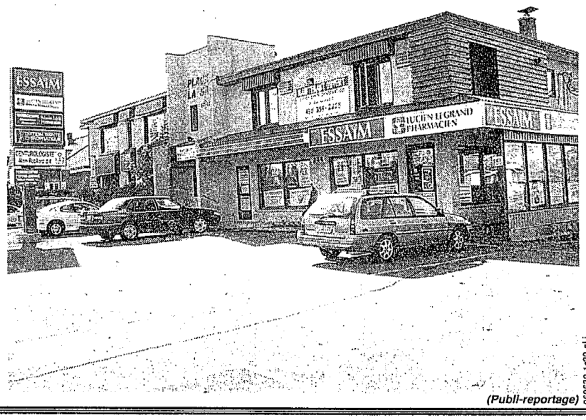

(Publi-reportage)

068630-120-4J